

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°10 du 27 février 2009**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°5**

**INSTRUCTION N° 1015/DEF/EMA/ORH/OR**  
relative à l'organisation et au fonctionnement de la base de défense expérimentale.

*Du 24 décembre 2008*

**INSTRUCTION N° 1015/DEF/EMA/ORH/OR relative à l'organisation et au fonctionnement de la base de défense expérimentale.**

*Du 24 décembre 2008*

NOR D E F E 0 8 5 3 2 0 0 J

---

*Références :*

Code de la défense, notamment les articles R\*1211-3, R.3231-10, R.3231-11, R.3231-12, R.3231-4 et R.3412-10.

Décret n° 2004-1102 du 15 octobre 2004 (JO du 20 octobre 2004, p. 17748 ; BOC, 2004, p. 6132. ; BOEM 105.2.2.1.2, 122.1.1, 143.1.1, 150.1.2, 405.2.4).

Décret n° 2000-1048 du 24 octobre 2000 (JO du 26, p. 17074 ; BOC, 2000, p. 4676. ; BOEM 110.1.1.1).

Arrêté du 24 décembre 2008 (n.i. BO).

Arrêté du 31 août 2007 (BOC N° 29 du 23 novembre 2007, texte 5. ; BOEM 130.1.1, 144.1, 150.1.1, 300.6.1.2).

Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008. ; BOEM 430.1.1.1) modifié.

Arrêté du 29 août 2005 (BOC, 2005, p. 5651. ; BOEM 300.3.1, 313.1, 321.3) modifié.

Arrêté du 6 juin 2005 (JO n° 155 du 5 juillet 2005, texte n° 4 ; BOC, 2005, p. 5601. ; BOEM 503.1.4.2, 620-3.1.2.2).

Arrêté du 6 août 2001 ( JO du 13 septembre, p. 14597; BOC, 2001, p. 5024. ; BOEM 111.2.3.2).

Arrêté interministériel du 3 novembre 1990 (BOC, p. 4665. ; BOEM 125.1) modifié.

Instruction ministérielle n° 5455/DEF/CAB du 17 avril 2007 (BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 11. ; BOEM 126.1, 405.1.2.4.3, 501.3.1, 503.1.1, 627.3.2).

Instruction n° 21340/DEF/CAB du 4 juin 1996 (BOC, p. 2586. ; BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.2.3, 113.10, 114.2.1, 650.2) modifiée.

Instruction n° 300978/DEF/DFR/PER/5 du 15 mai 1991 (BOC, p. 1511. ; BOEM 126.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Douze annexes et un appendice.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.4.1, 113.10, 114.2.1, 650.1

*Référence de publication :* BOC N°10 du 27 février 2009, texte 5.

---

Le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale et le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) conduisent à mettre en place une nouvelle architecture de soutiens interarmées au niveau local avec notamment la constitution progressive de bases de défense.

L'objet de la présente instruction est de définir les missions et l'organisation des bases de défense expérimentales pour l'année 2009 et d'en décliner le mode de fonctionnement, la nature du soutien qu'elles délivrent et la liste des organismes, formations ou éléments de formation qui bénéficient de ce soutien.

**1. DÉFINITIONS.**

La base de défense expérimentale (BdDe) constitue l'échelon local de la chaîne interarmées des soutiens. Elle correspond à une aire géographique au sein de laquelle se trouvent un groupement de soutien de base de défense expérimentale (GSBdDe) et les formations ou organismes soutenus par ce GSBdDe.

Le concept de BdDe expérimenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur onze sites, est articulé autour de quatre types de bases :

- type 1 : base de défense composée d'une seule formation majeure à laquelle peuvent se rajouter des micro-organismes relevant d'autres subordinations ;
- type 2 : base de défense composée de plusieurs organismes importants, relevant ou pas de subordinations différentes ;
- type 3 : base de défense aux effectifs importants (plus de 10 000 personnes) ;
- type 4 : base de défense située à l'étranger.

La BdDe inclut tous les organismes du ministère de la défense (armées, DGA, SGA...) pour lesquels les fonctions d'administration générale et de soutien commun (AGSC) sont mutualisées et regroupées au sein d'un GSBdDe.

Le GSBdDe est un organisme interarmées (OIA) relevant du chef d'état-major des armées. Unique formation administrative des armées dotée de l'autonomie financière dans la BdDe, le GSBdDe assure des missions d'AGSC. À ce titre, il participe au soutien des forces dans le cadre de leur projection et des missions opérationnelles.

## 2. RATTACHEMENT, SUBORDINATION, AUTORITÉ.

Pour chaque BdDe, le chef d'état-major des armées (CEMA) a désigné un commandant de base de défense (ComBdDe), placé sous l'autorité du sous chef organisation de l'état-major des armées (EMA/SC ORG).

Le ComBdDe n'a pas autorité sur les commandants des formations présentes dans la BdDe en matière d'emploi. Les formations soutenues conservent la responsabilité de la gestion de leur personnel et de leurs matériels spécifiques. Elles restent subordonnées à leur chaîne de commandement propre.

À titre d'exception, notamment si la BdDe ne comporte qu'une seule formation importante, ce ComBdDe peut être le commandant de cette formation.

## 3. ATTRIBUTIONS DU COMMANDANT DE BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE.

Recevant ses directives de l'état-major des armées, le ComBdDe exerce ses attributions selon les axes suivants:

### 3.1. Responsable en matière d'administration et des soutiens communs.

- il est responsable de l'administration générale et des soutiens communs (AGSC) au profit des formations et organismes du ministère de la défense de sa BdDe ; il est en outre garant de l'application des directives et règles édictées par les chaînes organiques et fonctionnelles relevant de ce soutien (RH, ASA, reconversion, ...) ;
- il dispose, pour assurer le soutien AGSC, d'un GSBdDe sur lequel il a autorité ;
- il conduit le dialogue de gestion avec le commandant de GSBdDe (ComGSBdDe) et les formations soutenues visant à définir les objectifs de soutien et coordonner les actions de réalisation des missions de soutien (définition d'un contrat de service).

Afin d'adapter le soutien aux besoins des unités soutenues :

- il est tenu informé de l'ensemble des activités opérationnelles en cours ou à venir dans les unités qu'il soutient ;
- il organise les modalités pratiques de leur soutien AGSC dans le cadre de la projection, ainsi que des missions et activités opérationnelles ;
- il oriente l'activité des moyens de soutien en fonction de la situation du moment et des priorités opérationnelles et procède à des arbitrages en cas de nécessité ; il sollicite le cas échéant, pour des affaires spécifiques, l'arbitrage de l'échelon supérieur approprié.

### **3.2. Autorité de coordination et d'arbitrage du soutien administration générale et de soutien commun et des soutiens spécialisés relevant de chaînes fonctionnelles.**

- il est responsable des études et de la mise en œuvre des mesures de rationalisation et dispose pour ce faire d'un conseil de coordination de la BdDe (1) ;
- il assure en outre la coordination locale des prestations délivrées aux formations et organismes de la BdDe par les services et organismes du ministère, à l'exclusion du maintien en condition opérationnelle des matériels du ressort de la structure intégrée de maintien en condition des matériels aéronautiques de la défense, du service de soutien de la flotte et du service du matériel de l'armée de terre.

Il est associé en tant que de besoin au dialogue que les directions de soutien spécialisé conduisent avec leurs unités locales.

### **3.3. Responsable de l'optimisation de l'infrastructure de la base de défense expérimentale, de son fonctionnement et de son entretien.**

- sur instruction de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) et avec l'appui du SID, il prépare en liaison avec tous les acteurs concernés (EMA, attributaires, formations implantées au sein de la BdDe) un projet de schéma directeur interarmées de base de défense, qu'il soumet à l'approbation de la DMPA. Il en assure la mise en œuvre, sous le contrôle de cette dernière ;
- il collecte et fusionne les expressions de besoins, notamment pour les infrastructures non spécifiques, en prenant en compte les potentialités de l'infrastructure existante et les possibilités de mutualisation ;
- il assure la cohérence des projets infrastructure avec les schémas directeurs en visant les programmes, avant leur approbation par l'attributaire concerné. Il doit, à ce stade, vérifier la conformité du besoin et de la réponse qui sera apportée, en particulier en terme d'implantation, avec le schéma directeur, afin d'éviter la réalisation d'études inutiles ;
- il est chargé du bon entretien des immeubles bâtis et non bâtis. Pour cela, il assure la coordination entre la maintenance de premier niveau, à charge du GSBdDe, et la maintenance de niveaux supérieurs, à charge du SID ; sur proposition du SID, il arrête le calendrier des opérations de maintenance, dans la mesure où celles-ci ont un impact sur des activités au sein de la BdDe ;
- il veille au bon fonctionnement des installations communes.

### **3.4. Prérrogatives vis-à-vis de la santé et la sécurité au travail et l'environnement.**

Pour ce qui concerne la santé et la sécurité au travail (SST) ainsi que les procédures relatives aux installations classées pour l'environnement (ICPE), sans préjuger des adaptations à venir pour la réglementation, le ComBdDe exerce un rôle de coordination pour la mise en œuvre de mesures appropriées quand celles-ci

excèdent le périmètre d'action du chef d'organisme ou exploitant d'installation classée pour la prestation de l'environnement (ICPE) concerné, sans préjudice des responsabilités de ce dernier (2).

### 3.5. Interlocuteur local de la défense.

D'une façon générale, la coopération des ComBdDe doit être étroite et permanente avec les autorités territoriales civiles. Responsable des relations civilo-militaires, il est notamment l'interlocuteur privilégié de la Défense pour les questions de domanialité, urbanisme, servitudes, logement, environnement, pour lesquelles il peut être habilité par le SGA à représenter, avec l'assistance technique du SID, le ministre de la défense auprès des services déconcentrés de l'État.

En matière de communication, a minima, il assure les actions de communication se rapportant à ses responsabilités de soutien.

Il préside :

- le comité social de la base lorsque celui-ci regroupe plusieurs unités, établissements ou services et n'est pas constitué à l'échelle d'un établissement d'emploi. Les conditions de présidence des comités sociaux des organismes regroupés dans les BdDe en 2009 sont définies par le SGA ;
- les instances consultatives des mess et foyers conformément au titre de l'article R. 3412-10 du code de la défense.

Il peut exercer les fonctions de délégué militaire départemental conformément à l'article R\*1211-3 du code de la défense.

Il peut exercer les fonctions de commandant d'armes ou de commandant d'armes adjoint conformément au décret n° 2000-1048 du 24 octobre 2000.

Dans le cadre de ses attributions, le ComBdDe n'a pas autorité, en matière d'emploi, sur les commandants des formations présentes dans la BdDe.

Le ComBdDe dispose de cellules d'aide au commandement et notamment :

- contrôle de gestion, pilotage ;
- contrôle interne ;
- coordination de la prévention des risques ;
- condition du personnel (action sociale (3), logement....) ;
- conseil juridique (4) ;
- cultes.

Le GSBdDe peut recourir en tant que de besoin à ces cellules.

## 4. CRÉATION DU GROUPEMENT DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE.

Par arrêté du 24 décembre 2008, onze ComBdDe sont institués au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ils disposent chacun d'un GSBdDe.

Chaque GSBdDe se voit désigner une « armée référente », armée dont les procédures sont appliquées en l'absence de procédure unique au sein du ministère (5).

La répartition des GSBdDe s'effectue comme suit :

- armée référente terre : Clermont-Ferrand, Aubagne, La Valbonne, Marseille, Rennes et Valence ;
- armée référente air : Avord, Creil, Nancy et Djibouti ;
- armée référente marine : Brest.

## 5. MISSIONS DU GROUPEMENT DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE.

Le GSBdDe assure les missions relevant du domaine AGSC. À ce titre, il participe au soutien des forces dans le cadre de leur préparation opérationnelle, de leur projection et des missions opérationnelles.

Les soutiens délivrés, ainsi que les formations et organismes bénéficiant de ces soutiens sont précisés en annexes.

Les soutiens qui ne relèvent pas de la compétence du GSBdDe sont les suivants :

- santé (SSA) ;
- pétrolier (SEA), hors distribution du carburant terrestre ;
- système d'information et de communication <sup>(6)</sup> (SIC) (DIRISI) ;
- entretien spécialisé des infrastructures (SID) ;
- service national (DSN) ;
- soutien assuré directement par les services des commissariats (ex. paiement de la solde, achats effectués par les SLAM, SERMACOM...) ;
- action sociale et reconversion ;
- soutien de l'administration centrale ;
- maintien en condition opérationnel (MCO) des matériels spécifiques (SIMMAD, SIAé, SSF, future SIMMT, futur SIMU...) ;
- autres soutiens spécifiques de milieu.

## 6. ORGANISATION INTERNE DU GROUPEMENT DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE.

Le GSBdDe est généralement organisé sur la base de cinq sous-fonctions qui peuvent être regroupées en deux fonctions génériques plus larges. Il est à noter que plusieurs des sous-fonctions identifiées peuvent être tenues par la même personne et/ou regroupées en fonction des spécificités propres à chaque implantation :

- administration générale :
  - administration des ressources humaines ;
  - finances, achats ;
  - soutien de l'homme ;

- soutiens communs :
- soutien technique des matériels communs ;
- moyens généraux.

Le GSBdDe peut disposer d'éléments délocalisés, appelés « antennes », directement placés auprès des formations soutenues. Les formations soutenues dans lesquelles sont implantées ces antennes sont dites « formations d'accueil ». Le ComGSBde fixe des directives au chef d'antenne pour répondre aux besoins des formations dans le domaine de l'AGSC.

Le ComGSBdDe est chef d'organisme vis-à-vis du personnel de l'antenne. Le commandant de la formation d'accueil peut employer le personnel militaire de l'antenne pour participer aux activités militaires générales de la formation. Cette participation fait l'objet d'un protocole entre le ComGSBdDe et celui de la formation soutenue.

## 7. EFFECTIFS DU GROUPEMENT DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE.

Les effectifs destinés à armer le GSBdDe font l'objet d'un référentiel des effectifs en organisation (REO).

## 8. GESTION, ADMINISTRATION ET DISCIPLINE DU PERSONNEL.

### 8.1. Personnel militaire.

#### 8.1.1. *Discipline.*

Pour le personnel du GSBdDe, l'autorité militaire de 1<sup>er</sup> niveau et l'autorité militaire de 2<sup>e</sup> niveau sont définies par l'arrêté du 31 août 2007.

#### 8.1.2. *Notation.*

La notation du personnel militaire affecté au GSBdDe est effectuée selon les prescriptions des directives annuelles de notation élaborées par les directions du personnel ou des ressources humaines par délégation du ministre.

#### *Notation 2008-2009 :*

Conformément à l'arrêté du 29 août 2005, le militaire affecté postérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 2008 est noté dans le cadre de la notation annuelle, à tous les degrés, par les autorités dont il relève avant sa mutation, conformément aux instructions propres à chaque armée. En ce cas, une notation intermédiaire est communiquée par le GSBdDe (ou le ComBdDe pour les ComGSBdDe) aux autorités concernées.

Sous réserve des dispositions précitées relatives à la notation des militaires en cas de mutation, le ComBdDe est noté à tous les ressorts par la chaîne de commandement dont relève son organisme d'affectation à compter de sa mutation. Lorsque le ComBdDe cumule ses fonctions avec celles d'un autre commandement (Valence, Avord, Creil, Djibouti) ou d'autorité organique à compétence territoriale (Brest), il est noté selon les modalités en vigueur et fait l'objet d'une notation intermédiaire établie par le SC ORG.

Sous réserve des dispositions précitées relatives à la notation des militaires en cas de mutation, le ComGSBdDe est noté en premier ressort par le ComBdDe et aux autres ressorts par la chaîne de commandement dont relève son organisme d'affectation à compter de sa mutation.

#### *Notation 2009-2010 (7) :*

Le ComBdDe est noté en premier et second ressort par le sous-chef organisation de l'EMA (SC ORG). Lorsque le ComBdDe cumule ses fonctions avec celles d'un autre commandement ou d'autorité organique à

compétence territoriale, il est noté selon les modalités en vigueur et fait l'objet d'une notation intermédiaire établie par le SC ORG.

Le ComGSBdDe est noté en premier ressort par le ComBdDe et en second par le SC ORG.

Les officiers sont notés en premier ressort par le ComGSBdDe et en second par le ComBdDe ou par une autre autorité immédiatement supérieure (AIS) interarmées à définir (premier ressort uniquement pour les officiers de marine qui ne font pas l'objet d'une notation de deuxième ressort).

Le personnel non-officier est noté en premier et deuxième ressort au sein du GSBdDe (premier ressort uniquement pour le personnel non officier de la marine qui ne fait pas l'objet d'une notation de deuxième ressort).

### ***8.1.3. Administration.***

Le personnel militaire affecté au GSBdDe est administré et géré par le GSBdDe.

Jusqu'au prononcé de l'affectation du personnel, au cours du premier semestre 2009, les décisions concernant la discipline, la notation ou l'avancement sont prises par le commandant de sa formation d'origine.

## **8.2. Personnel Civil.**

Dans le cadre de l'expérimentation 2009, un certain nombre de principes ont été retenus pour administrer et gérer le personnel civil.

### ***8.2.1. Cadre réglementaire.***

Les dispositions du décret n° 2004-1102 du 15 octobre 2004, autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés, s'appliquent.

### ***8.2.2. Position administrative.***

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le personnel civil décrit dans les GSBdDe n'est pas muté mais mis pour emploi par décision individuelle ou collective de son autorité gestionnaire actuelle, sans publication préalable d'une fiche de poste à la bourse nationale des emplois (BNE).

L'exercice de l'autorité d'emploi est transféré au ComGSBdDe pour le personnel civil exerçant des fonctions relevant du GSBdDe.

Dans les cas où le changement d'autorité fonctionnelle s'accompagne d'une modification de l'emploi et/ou d'un changement de résidence administrative, une fiche de poste est rédigée par le ComBdDe. Celle-ci est mise en ligne à la BNE par l'autorité gestionnaire de l'armée d'appartenance du ComBdDe. Après sélection par les ComBdDe, les personnels concernés sont mis pour emploi. Ils changent d'affectation, à leur demande, lorsque les textes réglementaires, organisant notamment l'accompagnement des réorganisations, sont officialisés.

### ***8.2.3. Actes d'administration et de gestion.***

Les autorités gestionnaires actuelles restent responsables des actes de gestion pour lesquels elles ont délégation de pouvoirs.

Pour les agents placés sous l'autorité fonctionnelle du ComGSBdDe et lorsqu'elle est nécessaire à la réalisation des actes de gestion (notation, avancement, récompenses, sanction), la manière de servir tient compte de l'appréciation portée par celui-ci.



Dans le cadre de l'expérimentation des fonctions de gestionnaire de proximité, le ComGSBdDe reçoit délégation de gestion des unités soutenues (dès lors qu'elles ont délégation de pouvoirs) afin d'exercer, pour leur compte, la réalisation de certains actes de gestion. Cette délégation fait l'objet d'une convention publiée.

## 9. SOUTIEN GÉNÉRAL.

Le GSBdDe assure son propre soutien.

Le périmètre de soutien générique fourni par le GSBdDe (soutien AGSC) est décrit en annexe I.

Le soutien délivré aux formations ou organismes est formalisé par un protocole précisant les responsabilités respectives des formations ou organismes soutenus et du GSBdDe. Ce protocole est conçu dans le cadre de relations de type « soutenant »/« soutenu ». Il constitue une référence pour mesurer localement la réalité et la qualité du service fourni.

## 10. BUDGET.

Le budget du GSBdDe relève du responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) « soutien par les bases de défense ».

Pour les fonctions AGSC, le ComBdDe est prescripteur puisqu'il dispose des moyens du GSBdDe qui sont placés sous son commandement, et des moyens financiers nécessaires à ce soutien.

Ce budget couvre l'ensemble des charges de fonctionnement courant du GSBdDe et les ressources nécessaires aux frais de déplacement de son personnel.

## 11. ACHATS.

En application de l'arrêté du 22 juin 2007 et dans la limite fixée par celui-ci, le ComGSBdDe a compétence pour signer les marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux nécessaires à l'exécution des missions définies au point 5, dans la mesure où ils ne sont pas assurés par un opérateur d'achat public ou répondent à un besoin ne pouvant être satisfait par lui dans les délais impartis par la mission.

Les commandants des formations administratives et organismes administrés comme tels soutenus par un GSBdDe ne signent les marchés et accords-cadres relevant de ce domaine de soutien que dans le cas où la formation, l'organisme ou un de ses éléments se déplace à l'extérieur du périmètre de la BdDe (dans la limite de 0,66 MAPA fixée par l'arrêté précité).

## 12. INFRASTRUCTURE.

### 12.1. Données domaniales.

Le ComBdDe organise avec les formations de la BdDe et en liaison avec les attributaires concernés, l'affectation de locaux et installations au profit du GSBdDe, sans changement d'attributaire.

La liste des locaux et installations affectés au GSBdDe fait l'objet d'un ordre local du ComBdDe.

Toute difficulté dans l'affectation des locaux et installations nécessaires aux activités du GSBdDe est portée à la connaissance du SC ORG de l'EMA par le ComBdDe.

Le GSBdDe est exploitant des locaux « communs » qu'il utilise dans le cadre de ses attributions.

### 12.2. La maintenance des infrastructures.

Le GSBdDe prend en charge la maintenance de niveau 1 (maintenance « courante ») des infrastructures de la BdDe : actions simples et récurrentes de surveillance, de maintenance préventive de base, de sauvegarde,

d'entretien des espaces verts, ainsi que le relevé des paramètres de fonctionnement du ressort de l'occupant. La nature des opérations de maintenance de niveau 1 fait l'objet de l'appendice I.A.

Il reçoit les crédits correspondants issus du P178, via le BOP « soutien par les bases de défense » et les effectifs qui y sont dédiés. Il répartit les crédits par organisme, en fonction de la surface à entretenir et des besoins particuliers.

Le SID est en charge de la maintenance de niveaux 2 à 5 (maintenance « spécialisée »). Pendant l'expérimentation, les crédits correspondants continuent à ressortir des programmes et BOP identifiés par les attributaires du moment ; ces dispositions ne préjugent pas des orientations ultérieures qui seront arrêtées pour les infrastructures communes exploitées par le GSBdDe.

Le ComBdDe est chargé de la coordination entre la maintenance courante et la maintenance spécialisée avec le SID. Les opérations à réaliser font l'objet d'une réunion annuelle d'harmonisation associant le GSBdDe, le service local d'infrastructure (SLI) du SID et les formations.

### **12.3. L'adaptation des infrastructures.**

Le ComBdDe est consulté dans l'expression des besoins, en vue d'étudier la possibilité de les satisfaire au travers de la mutualisation des moyens existants. À défaut de capacité existante suffisante, il propose aux armées des solutions permettant de satisfaire ces besoins et de poursuivre la rationalisation du soutien. La conduite des opérations demeure de la responsabilité des chaînes organiques et métiers actuelles, chacune dans son domaine de compétence.

## **13. SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU GROUPEMENT DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE.**

Les directeurs du commissariat de l'armée de terre ou du commissariat de la marine ou du service d'audit de l'administration et des finances du service d'administration générale et des finances de l'armée de l'air, ou du commissariat d'outre-mer territorialement compétents au regard du mode d'administration retenu pour les GSBdDe (armée référente), reçoivent délégation du chef d'état-major des armées pour exercer la surveillance administrative des GSBdDe.

Cette surveillance administrative est exercée selon les dispositions en vigueur dans l'armée du directeur ainsi mandaté. Elle fait l'objet de rapports adressés à l'EMA (SC ORG).

De même, les directeurs régionaux du service des essences des armées territorialement compétents reçoivent délégation du CEMA pour exercer la surveillance technique des installations. Ils dispensent à cette occasion l'ensemble du conseil pétrolier. La surveillance technique fait l'objet de rapports adressés à l'EMA (SC ORG).

En matière d'infrastructure, la surveillance administrative et technique est réalisée en application des dispositions du protocole du 28 mars 2007 signé entre l'EMA et la DCSID. Toutefois, l'autorité habilitée à saisir les services du SID et destinataire des résultats est le SC ORG de l'EMA.

Conformément aux dispositions du code de la défense (article R.3231-10), la surveillance administrative et technique santé (surveillance des organismes de restauration,...) du GSBdDe relève de la chaîne santé (DRSSA ou DIASS, secteurs vétérinaires interarmées et centres médicaux en BdDe) au sein de la BdDe.

Conformément aux dispositions du code de la défense (article R.3231-11), la surveillance administrative et technique des établissements et organismes du service de santé (y compris les centres médicaux en BdDe) relève des établissements et organismes du service de santé (y compris les centres médicaux en BdDe) au sein de la BdDe.

Vérification des comptes :

La vérification des comptes des trésoriers militaires est assurée par le service auquel appartient l'ordonnateur secondaire de rattachement de chaque trésorier, dans les conditions prévues par les articles R. 3231-12 et R. 3232-4 du code de la défense.

#### 14. CONTRÔLE DE GESTION.

Le fonctionnement du GSBdDe fait l'objet d'un contrôle de gestion selon les règles établies par l'EMA.

#### 15. INSPECTION.

Une inspection du GSBdDe est effectuée par l'EMA en principe tous les deux ans.

#### 16. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

En tant que chef d'organisme, le ComGSBdDe prend, à l'instar des autres chefs d'organismes, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du personnel qui relève de son autorité (personnel des antennes compris). Ces obligations s'étendent également aux personnels placés temporairement sous sa responsabilité (visiteurs, stagiaires,...).

Par ailleurs, il doit désigner, pour la gestion des risques de son périmètre organique un chargé de prévention des risques professionnels dont les attributions sont définies par l'instruction ministérielle de référence.

Pendant l'expérimentation, le chargé de prévention du GSBdDe peut correspondre directement avec la section prévention, sécurité, environnement de l'EMA (EMA/SLI/PSE) pour ce qui concerne le GSBdDe.

Un officier incendie, conseiller du ComGSBdDe pour toutes les questions de protection contre l'incendie du ressort de l'exploitation, doit être désigné.

Les autres formations implantées au sein des BdDe continuent à s'appuyer sur les chaînes organiques d'armée actuellement en place pour la mise en œuvre de la politique de prévention.

En l'absence de lien hiérarchique entre le ComGSBdDe et les commandants de formations, il ne peut pas être envisagé qu'une autorité d'emploi dans la BdDe puisse recourir à une délégation de pouvoirs auprès d'une autre autorité d'emploi pour faire exercer ses attributions liées au statut d'employeur (nouvelle appellation dans le code du travail).

Par conséquent, le ComGSBdDe n'est pas en charge des obligations en matière de santé et de sécurité au travail pour les formations rattachées à la BdDe.

Protection contre l'incendie - Établissements recevant du public (ERP).

Les décisions d'ouverture et de fermeture des ERP désormais exploités par le GSBdDe relèvent toujours des autorités militaires territorialement compétentes avant la création de la BdDe et désignées aux articles 1C et 2 de l'arrêté du 3 novembre 1990, il leur appartient de faire poursuivre l'action de leur commission militaire de sécurité.

#### 17. ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre de ses activités de soutien, le ComGSBdDe assure la responsabilité d'exploitant pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et/ou les installations ouvrages travaux et activités (IOTA) qu'il exploite dans le cadre de ses missions. Les différents exploitants référencés sur la BdDe, restent, quant à eux, responsables de leurs propres installations.

Toute procédure de changement d'exploitant s'effectuera entre l'ancien et le nouvel exploitant (le GSBdDe). Le ComBdDe devra en être informé.

Pendant la phase d'expérimentation, la section PSE de la division SLI de l'EMA sera tenue informée par les ComGSBdDe de tout changement d'exploitant vers le GSBdDe.

Le ComBdDe, assisté du chargé de protection de l'environnement du GSBdDe, qualifié dans son domaine, aura pour missions principales :

- d'identifier tous les domaines environnementaux sur lesquels les installations et les activités de la BdDe pourraient avoir un impact ;
- de fixer les objectifs concrets et quantifiables pour préserver les ressources et supprimer ou réduire les impacts des installations et activités sur l'environnement notamment dans les domaines de l'eau (8), des installations classées, de l'incendie, des déchets, des émissions de gaz à effets de serre, du bruit, de l'utilisation de substances dangereuses, de la pollution accidentelle du sol, du sous-sol, des eaux superficielles et souterraines, de la gestion des bâtiments et des transports.

## 18. PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE ET GÉNÉRATION DE FORCES.

Le personnel militaire du GSBdDe constitue le vivier de personnel qualifié dans les domaines de l'AGSC nécessaire à la projection ou aux missions à caractère opérationnel.

### 18.1. Préparation opérationnelle.

Le personnel militaire du GSBdDe doit suivre au titre de la projection et des missions opérationnelles un parcours de préparation adapté à son emploi.

Afin de ne pas créer au sein du GSBdDe des structures permanentes dédiées à la préparation opérationnelle, des contrats de préparation opérationnelle au profit de leur personnel sont passés entre le GSBdDe et une ou plusieurs des unités opérationnelles soutenues.

Lors de la préparation des unités pour les projections et notamment des mises en condition pour la projection (MCP), les formations opérationnelles prennent en compte les renforts identifiés pendant la durée de celle-ci et complètent leur entraînement au niveau requis. En fin de projection et au terme de la période de remise en condition, le personnel en renfort est remis à la disposition des GSBdDe.

### 18.2. Contributions du GSBdDe à la génération de forces.

Compte tenu de la densification de la ressource dans le domaine AGSC, une attention particulière doit être portée dès programmation de la projection, à l'identification et à la désignation du personnel du domaine AGSC. Le SC ORG de l'EMA est associé en amont, d'une part à la programmation des exercices et missions à remplir par les armées, d'autre part à la planification des opérations par le CPCO.

Les ComBdDe assurent un suivi permanent de la disponibilité de leur ressource AGSC. Ce personnel est considéré comme renfort complément soutien (RCS). En fonction des spécificités des unités projetées, ce personnel doit prioritairement provenir des structures de soutien qui lui sont adaptées. Il peut éventuellement provenir de plusieurs BdDe mais le principe de proximité doit toutefois prévaloir.

## 19. INSTANCES DE COORDINATION.

### 19.1. Conseil de coordination de la base de défense expérimentale.

Un conseil de coordination est placé auprès du ComBdDe.

Cette instance est réunie au moins une fois par an sur son initiative ou sur demande de l'un des participants ci-dessous désignés.

Elle regroupe en son sein, sous la présidence du ComBdDe, les autorités responsables des organismes ou formations soutenues par la BdDe, ainsi que le ComGSBdDe accompagné autant que de besoin de ses grands subordonnés.

Elle a pour but de permettre aux différentes parties prenantes d'échanger sur la qualité du soutien dans son ensemble, de s'informer des conditions de fonctionnement de la BdDe, d'en évoquer les difficultés éventuelles et d'y débattre des solutions à leur apporter.

Un compte rendu du conseil de coordination est établi à l'issue de chacune de ses réunions et adressé au SC ORG de l'EMA.

#### **19.2. Comité de pilotage du groupement de soutien de base de défense expérimentale.**

Un comité de pilotage des fonctions AGSC est organisé à l'initiative du ComGSBdDe.

Il regroupe sous sa présidence les représentants des autorités responsables des organismes ou formations composant la BdDe ainsi que les officiers spécialisés dans les principales fonctions de soutien.

Un compte rendu, adressé au ComBdDe, est établi à l'issue de chaque comité de pilotage.

## **20. DOCUMENTS OFFICIELS.**

Les sceaux de l'État, timbres officiels et timbres de service du GSBdDe sont mis en place et suivis selon la réglementation de l'armée référente. Il en est de même pour les registres d'actes administratifs et tout autre document susceptible d'être utilisé comme moyen d'information et de preuve, tel que journal de bord ou journal de marche et des opérations.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée ,  
sous-chef organisation de l'état-major des armées,*

Jean-Pierre BANSARD .

---

(1) Cf. point 19.1.

(2) L'exercice de cette coordination intervient exclusivement pour les BdDe au sein desquelles aucune autorité militaire coordinatrice locale de la SST ou de l'environnement n'est identifiée par les textes. Dans le cas où une telle autorité est identifiée (exemple : base navale), elle exerce la coordination selon les modalités en vigueur en tenant le Com BdDe informé.

(3) L'échelon social, directement rattaché au COMBdDe, informe celui-ci des problématiques sociales affectant les personnels employés sur la BdDe et des actions mises en œuvre pour y remédier, les actions collectives étant conduites en liaison étroite avec le commandement.

(4) La cellule de conseil juridique placée auprès du ComBdDe est notamment chargée de conseiller le ComBdDe et les commandants de formations stationnées sur la BdDe dans le domaine organique et de la préparation opérationnelle.

S'agissant de cette dernière, la cellule de conseil juridique participe à son niveau et suivant les directives reçues du niveau central, à la diffusion du droit opérationnel. Elle peut en outre être sollicitée à des fins de conseil par la communauté des militaires et des familles de la BdDe.

(5) La notion d'armée référente se videra de contenu au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des réglementations et/ou procédures uniques.

(6) La DIRISI assure l'intégralité du soutien SIC de proximité des formations hébergées par les BdDe et des BdDe elles-mêmes à partir de ses Centres Interarmées des réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (CIRISI) qui, avec leurs antennes, constituent son échelon zonal propre, à l'exception des BdDe de Brest et Djibouti pour lesquelles le soutien SIC continue à être assuré par les actuelles structures locales de la DIRISI.

De façon transitoire, dans certaines BdDe, le GSBdDe assurera, par délégation, l'aide aux usagers jusqu'à ce que le personnel de l'armée de terre en charge du soutien informatique de proximité intègre la DIRISI.

(7) Ces dispositions seront reconsidérées en fonction des conclusions du groupe de projet RGPP « harmonisation simplification des processus RH » et de la création éventuelle d'un niveau intermédiaire interarmées.

(8) S'assurer de la bonne utilisation de l'eau, de l'adéquation entre volume utilisé et volume théorique, de la qualité de l'eau ; s'assurer que les forages sont régulièrement entretenus et que le prélèvement est dûment autorisé ; s'assurer de la conformité des rejets des eaux usées, de la conformité des rejets des eaux pluviales, du non-rejet de substances dangereuses.

**ANNEXE I.**  
**SOUTIENS AGSC DELIVRÉS PAR LE GROUPEMENT DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE**  
**EXPÉRIMENTALE (TRONC COMMUN).**

Le tableau ci-dessous dresse une liste générique type des missions assurées par les GSBdDe. Cette liste est modulable en fonction des spécificités propres aux différentes BdDe.

<p>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration des RH et de la solde (personnel militaire et civil) (1).</li> <li>- Actes techniques de chancellerie (2).</li> <li>- Comptabilité des matériels communs.</li> <li>- Finances.</li> <li>- Administration des déplacements.</li> <li>- Achats.</li> <li>- Habillement, campement, ameublement.</li> <li>- Restauration, loisirs, hébergement, hôtellerie.</li> <li>- Suivi des marchés de soutien commun (espaces verts,...).</li> <li>- Suppléance engagement.</li> <li>- Suppléance transport.</li> </ul>
<p>SOUTIENS COMMUNS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport local.</li> <li>- Correspondant opérationnel local (COL).</li> <li>- Maintenance infrastructure de niveau 1 (3).</li> <li>- Formation non spécifique.</li> <li>- Courrier.</li> <li>- Maintenance des matériels commissariat.</li> <li>- Gestion de l'emploi et de la maintenance des matériels communs hors commissariat.</li> <li>- Distribution du carburant terrestre.</li> <li>- Environnement garnison, logement, accueil.</li> <li>- Entretien des espaces verts.</li> <li>- Sécurité (habilitations, laissez-passer...).</li> <li>- Gardiennage - filtrage.</li> <li>- Soutien des organisations syndicales.</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion et maintenance 1er niveau des champs et/ou stands de tir.</li><li>- Gestion et maintenance 1er niveau des installations sportives.</li><li>- Entreposage et distribution APC (4) et des munitions petit calibre (selon possibilités infra locales).</li><li>- Reprographie.</li><li>- Nettoyage des locaux.</li></ul> |
|--|---|



*APPENDICE I.A.*  
**OPÉRATIONS DE MAINTENANCE DE NIVEAU 1.**

**Accessibilité.**

Toutes les opérations listées ci-dessous sont soumises aux principes des installations accessibles (accessibilité directe, hauteur de travail inférieure au travail dit « en hauteur » au sens de la réglementation à savoir les pieds à 3 m du sol).

**Tâches de nettoyage.**

Les tâches de nettoyage en vue de maintenir les installations en bon état de marche et de garantir un bon accès à celles-ci sont comprises dans le niveau 1. Elles n'apparaissent pas dans la liste d'opérations pour éviter de surcharger celle-ci.

**Prestations de service exclues de la liste des opérations de maintenance élémentaire.**

L'entretien des espaces verts : tonte, roulage, ratissage, du gazon, l'entretien des prairies, arbres, arbustes et massifs de fleurs ou encore les tâches de déneigement n'apparaissent pas dans l'instruction. Ces opérations relèvent en effet de la notion de prestation de service, qui sort du périmètre de la maintenance infrastructure.

**Nota :** en ce qui concerne les surfaces vertes à proximité des aires aéronautiques, celles-ci rentrent dans le périmètre du patrimoine à connotation opérationnelle et font partie de la liste des ouvrages dont l'armée de l'air souhaite voir la maintenance conservée côté SLI.

				NIVEAU MAINTENANCE.	OBSERVATIONS.
Chaussées aéronautiques et balisage.	Chaussées	Inspection visuelle quotidienne des chaussées		1	
	Dispositif lumineux et panneaux	Inspection visuelle quotidienne du bon état de marche feux de piste et approche et panneaux		1	
	Télécommande	Contrôle quotidien des états mise en service		1	
Voiries et réseaux divers.	Espaces extérieurs, voies de circulation	Routes, aires et trottoirs traités	Contrôle visuel des caniveaux, désherbage à proximité des revers d'eau des bâtiments	1	
		Circulation et aires non traitées	Contrôle visuel des saignées d'évacuation des eaux	1	
		Voies ferrées	Nettoyage et désherbage	1	
	Protection/sécurité	Clôture en limite de terrain	Inspection visuelle de la clôture, notamment de la tension des fils tendeur.	1	
		Grilles, portails et portillons	Graissage des éléments mobiles de	1	

		quincaillerie et serrurerie		
	Barrières mobiles et fixes	Retouche de peinture	1	
Protection incendie	Détection automatique d'incendie	Examen des informations délivrées par le tableau du système de détection incendie	1	
		Contrôle visuel des dispositifs de commande accessible au personnel	1	
	Avertissement alarme	Contrôle visuel de l'intégralité des dispositifs de diffusion générale de l'alarme et des déclencheurs manuels	1	
		Contrôler l'intensité du signal d'alarme sonore	1	
		Contrôler l'intégrité des boîtiers d'alarme à bris de glace	1	
	Point d'eau	Vérifier la pérennité des pancartes et l'accessibilité	1	
	Bouche et poteaux d'incendie	Les maintenir dégagés ainsi que les plaques de signalisation	1	
		Contrôler l'arrivée d'eau des bouches et poteaux incendie graissage éventuel	1	
	Robinets d'incendie armés (RIA)	Contrôle visuel de l'état de l'installation et de l'accessibilité	1	
	Colonnes sèches	Vérifier le libre accès des prises	1	
		Vérifier l'état des prises, bouchons, chaînettes et panneaux de signalisation	1	
		Vérifier le fonctionnement des vannes	1	
		Faire procéder à des essais en charges	1	Appel aux services des Pompiers
	Colonnes humides		1	

	Vérifier le libre accès des prises		
	Vérifier l'état des prises, bouchons, chaînettes et panneaux de signalisation	1	
	Essais de fonctionnement à la fermeture et à l'ouverture complète des vannes de barrage, purger l'air	1	
Extinction automatique d'incendie	Vérifier le respect des conditions d'utilisations (hauteur maximale de stockage, espace de dégagement,...)	1	
Disposition d'extraction des fumées	Procéder aux essais de fonctionnement des électro aspirateurs	1	Appel aux services des Pompiers
Exutoires passifs de fumées	Manœuvrer les dispositifs de commande	1	
Trappes, volets et clapets coupe-feu ou désenfumage	Lubrifier les paumelles	1	
Portes coupe-feu	Vérifier la liberté de mouvement des portes et l'absence de tout blocage	1	
	Réaliser les essais de fonctionnement à la main	1	
Dégagements	Vérifier les circulations, issues de secours et emplacements réservés aux engins d'intervention	1	
Éclairage de sécurité par blocs autonomes (BAES)	Vérifier le bon fonctionnement en cas de coupure électrique	1	
	Vérifier l'autonomie des BAES	1	Sans appareil de mesure
Éclairage de panique	Vérifier le fonctionnement du dispositif automatique, de toutes commandes manuelles et	1	Sans appareil de mesure

		éventuellement l'autonomie suivant le dispositif		
Alimentation en eau	Captage, forage et pompage	Surveiller l'état du périmètre de protection rapprochée	1	
	Réservoirs d'eau potable	Surveillance de la propreté et de l'existence des grillages d'aération	1	
		Surveillance de l'étanchéité des couvercles	1	
	Canalisations et accessoires	Visite et manœuvre des appareils de fontainerie (vannes, bouche et poteaux d'incendie, ventouses, robinets d'arrêt des bâtiments, chasses automatiques)	1	
	Compteurs	Relevé des compteurs	1	sauf si présence d'un système de télé relevage Anomalie de consommation à signaler.
	Installations de traitement	Surveillance de l'installation	1	
	Installations de lavage	Surveillance de l'installation	1	
	Vannes et robinets	Graissage et dégrillage	1	
Assainissement et protection de l'environnement	Réseaux d'assainissement canalisation et accessoires	Contrôle des bouches d'égout et de leurs paniers à grille	1	
		Dégorgement des caniveaux	1	
Chauffage, eau chaude, sanitaire	Économies d'énergie	Inspection visuelle de calorifugeage	1	
	Installations intérieures de chauffage statique et/ou électrique	Nettoyage, purge des appareils	1	
	Sécurité	Contrôle visuel et sonore des canalisations de vapeur et d'eau surchauffée	1	
		Contrôle de la pression sur appareil de mesure existant	1	

			sur l'installation		
	Ventilation, froid, conditionnement d'air	Installations de ventilation mécanique	Surveillance de l'étanchéité des manches de raccordement des pots d'échappement aux circuits fixes d'extraction de gaz brûlés dans les ateliers	1	
			Contrôle des grilles de ventilation	1	
		Installations de ventilation naturelle	Contrôle des entrées et sorties d'air	1	
		Installations de conditionnement d'air	Contrôle des bouches d'extraction	1	
	Installations électriques	Appareils d'éclairage intérieurs et extérieurs	Vérifications visuelles	1	
			Nettoyage et vérification du bon fonctionnement des points lumineux et remplacement éventuel d'ampoules	1	
		Tableaux électriques	Epoussetage des parties apparentes	1	partie visible sans ouverture de coffret,...
Bâtiments, Installations	Bâtiment, locaux divers	Tous corps d'état	Ronde de vérification des états et de bon fonctionnement : éclairage, ouvrants plomberie, revêtements, étanchéité.	1	
		Menuiseries	Vérification portes, croisées, persiennes et volets	1	
			Vérification des plinthes, lambris, ébrasement, cimaises, encadrement de baies et des cloisons en bois, pleines ou claire-voie	1	
			Contrôle des joints de calfeutrement	1	
			Nettoyage des rainures et canaux d'évacuation des eaux des menuiseries	1	
		Couverture	Contrôle des toitures circulables	1	
					1

		Contrôle des crépines et des chéneaux		
	Serrurerie, ferronnerie	Graissage, lubrification des éléments mobiles	1	
		Contrôle des jeux et des systèmes de fermeture	1	
	Électricité	Vérification du bon fonctionnement des points lumineux et remplacement éventuel d'ampoules	1	
		Vérification et serrage éventuel des fixations de prises, interrupteurs et tout élément encastré soumis à contrainte	1	
	Divers	Vérification du bon état de plaques de plafond suspendu et remplacement éventuel (ponctuel)	1	
	Hottes, filtres et extracteurs	Contrôle d'encrassement des bouches d'extraction et nettoyage éventuel	1	
Cuisines et dépendance, foyer, mess	Locaux de préparation et de cuisson	Contrôle des grilles de protection des siphons de sol et des caniveaux	1	
	Hottes, filtres et extracteurs	Contrôle des rigoles de recueil des graisses : nettoyage des filtres au départ des gaines de ventilateurs	1	
Locaux humides et sanitaires	Locaux humides	Vérification du maintien des siphons en place, en état et avec leur garde d'eau normale	1	
		Contrôle des équipements de WC (abattants) et des douches (bondes, flexibles, douchettes)	1	
	Locaux et appareils sanitaires	Contrôle des siphons et des canalisations ne nécessitant pas de dépose	1	
	Cabines et cloisons préfabriquées	Vérifier les fixations	1	

		Système de ventilation et d'extraction	Vérifier le fonctionnement et son asservissement	1	
Installations sportives	Parcours équipés d'obstacles	Inspection visuelle de l'installation, en vue de vérifier son degré de sécurité par exemple ameublement du matériau de remplissage des fosses de réception		1	
	Terrain de sport, équipements divers	Contrôle de l'état des surfaces (pelouse, traçage...)		1	
		Contrôle visuel des équipements de sport		1	
	Bassin de natation et piscine	Vérification du système d'aspiration		1	

---

(1) L'administration des micro-populations de marins (dans les BdDe terre et air), d'aviateurs (dans les BdDe terre et marine) de terriens (dans les BdDe marine et air) continue à être généralement assurée à distance selon les modalités en vigueur. L'administration du personnel du SEA est assurée à distance depuis Nancy. L'administration des personnels santé (militaires du SSA, civils sauf ceux du domaine administratif) des établissements du SSA, à l'exception des centres médicaux de BdDe (CMBdDe), continue à être assurée par le SSA, en l'attente du déploiement de son SIRH ARHMONIE.

(2) Idem

(3) Les hôpitaux d'instruction des armées gardent cette fonction à leur niveau.

(4) Armement petit calibre.

ANNEXE II.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE NANCY.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

a. Typologie : 2.

b. Armée « référente » : Air.

c. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE NANCY.**

d. Implantations géographiques : Ochey avec antennes à Nancy, Ecouves, Lunéville, Vandœuvre-lès-Nancy, Dongermain.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DELIVRÉS PAR LE GSBDE DE NANCY.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de Nancy assure les prestations suivantes :

- Bibliothèque administrative et technique ;
  
- confection (bourelrier, maîtres tailleurs, métalliers...) ;
  
- maîtrise de l'énergie.

Il n'assure en revanche pas l'entreposage et la distribution de l'armement petit calibre.

En matière de communication, la DICOd a proposé d'expérimenter le regroupement de tous les communicants au sein de la cellule communication du ComBdDe de Nancy.



**PARTIE 3.  
FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP	
516e Régiment du train	TERRE	ECROUVES	54	
53e Régiment de transmissions		LUNEVILLE	54	
Groupement de recrutement et de sélection RT NE /Centre de sélection et d'orientation de l'armée de terre (1).		VANDOEUVRE LES NANCY	54	
Centre territorial administration comptabilité - Nancy		NANCY	54	
Détachement CFAT selon modalités en vigueur		NANCY	54	
EM BAM selon modalités en vigueur		NANCY	54	
Bureau du service national de Nancy		SGA	NANCY	54
District social de Nancy	NANCY		54	
Échelon social de Nancy	NANCY		54	
Échelon social de Lunéville	LUNEVILLE		54	
Échelon social de Toul	ECROUVES		54	
Échelon social de Nancy (BA 133)	OCHEY		54	
Établissement d'infrastructure de la défense	NANCY		54	
Antenne locale de reconversion	NANCY		54	
Base aérienne 133	AIR		OCHEY	54
Polygone de guerre électronique			CHENEVIÈRE	54
Polygone de guerre électronique		GROSTENQUIN	57	
Polygone de guerre électronique		EPINAL	88	
Soutien munitions		CREPEY	88	
Station Radar		CONTREXEVILLE	88	
Détachement du Service industriel aéronautique (SIAé)		DONGERMAIN	54	
SIAé Phalsbourg (soutenu par le détachement du SIAé de DONGERMAIN)		PHALSBOURG	57	
Détachement BA133	MER	OCHEY	54	
CIRFA (IA)		NANCY	54	
Délégation militaire départementale - Nancy	IA	NANCY	54	
Établissement Administratif et Technique du SEA	SEA	NANCY	54	
Dépôt des essences des armées		OCHEY	54	
Centre médical en BdDe et ses antennes médicales	SSA	OCHEY, ECROUVES, LUNEVILLE, NANCY	54	
CIRISI	DIRISI	NANCY,	54	
Antenne		OCHEY		
Détachement DPSD - Nancy	MINDEF	NANCY	54	

---

(1) Soutenu selon les modalités en vigueur par l'escadrille de soutien du 3e RHC, intégrée au GSBdDe.

ANNEXE III.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE MARSEILLE.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 2.

2. Armée « référente » : Terre.

3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE MARSEILLE.**

4. Implantations géographiques : Marseille avec antennes à Carpiagne et Aix en Provence.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DELIVRÉS PAR LE GSBDD DE MARSEILLE.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de Marseille assure les prestations suivantes :

- gîte d'étape ;
- entretien du camp ;
- cynotechnique ;

Il n'assure en revanche pas les prestations suivantes :

- courrier ;
- entreposage et distribution de munitions et armement petit calibre.

En matière de communication, la DICOd a proposé d'expérimenter la mise à disposition d'une cellule communication <sup>(1)</sup> placée auprès du ComBdDe et armée par un officier, les autres communicants étant maintenus dans les unités.

**PARTIE 3.  
FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP
1er-11e régiment de cuirassiers	TERRE	CARPIAGNE	13
Groupement de soutien logistique du commissariat de l'armée de terre		MARSEILLE	13
Commissariat de l'armée de terre		MARSEILLE	13
Centre territorial d'administration et de comptabilité (soutenu selon les modalités en vigueur)		MARSEILLE	13
CIRFA (IA)		MARSEILLE	13
Reconversion AEM (BARC - AEM13)		MARSEILLE	13
État-major de force n° 3		MARSEILLE	13
72e bataillon d'infanterie de marine		MARSEILLE	13
11e BSMAT		MARIGNANE	13
Station Hertzienne (BA 701)		AIR	PLAN D'AUPS
COMAR	MER	MARSEILLE	13
Brigade nautique de la Gendarmerie Maritime		MARSEILLE	13
Peloton de sûreté maritime et portuaire		MARSEILLE	13
Peloton de sûreté maritime et portuaire		PORT DE BOUC	13
Centre Marine Jouques Cadarache		ST PAUL LES DURANCE	13
EMIA ZD Sud		IA	MARSEILLE
DMD 13	IA	MARSEILLE	13
DTIM (soutenu selon les modalités en vigueur)		MARSEILLE	13
8e compagnie - 28e régiment de transmissions (détachement DIRISI de Marseille)		DIRISI	MARSEILLE
Antenne de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense de Lyon	DIRISI	MARSEILLE	13
CIRISI		MARSEILLE	13
PSD 13		PSD	MARSEILLE
Laboratoire du service des essences des armées	SEA	MARSEILLE	13
Hôpital d'instruction des armées Laveran	SSA	MARSEILLE	13
Établissement de ravitaillement sanitaire		MARSEILLE	13
Secteur vétérinaire interarmées		MARSEILLE	13
Centre médical de prévention		MARSEILLE	13
Centre médical en BdDe et ses antennes médicales		MARSEILLE, CARPIAGNE	13
Bureau du service national		SGA	MARSEILLE
District social de Marseille	MARSEILLE		13
Échelon social de Marseille	MARSEILLE		13
Échelon social d'Aix	AIX		13
Échelon social de Carpiagne	CARPIAGNE		13
Échelon social de l'HIA	MARSEILLE		13
Échelon social du bataillon de sapeurs pompiers de Marseille	MARSEILLE		13
Établissement d'infrastructure de la Défense	MARSEILLE		13
Antenne locale de reconversion	MARSEILLE		13
Pôle intermédiaire de reconversion (CIR CAEC)	MARSEILLE		13
Antenne de la mutuelle nationale militaire	MARSEILLE		13

---

(1) Communication sur les sujets nationaux de défense vers les médias régionaux.

ANNEXE IV.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE CREIL.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

- a. Typologie : 2.
- b. Armée « référente » : Air.
- c. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE CREIL.**
- d. Implantation géographique : Creil.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DELIVRÉS PAR LE GSBDE DE CREIL.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de Creil assure les prestations suivantes :

- bibliothèque administrative ;
- confection (maître tailleur, maître bottier...) ;
- maîtrise de l'énergie ;
- métrologie électronique.

Il n'assure en revanche pas les prestations suivantes :

- gardiennage - filtrage (assurée par la BA 110) ;
- gestion et entretien des champs et/ou stands de tirs.

**PARTIE 3.  
FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP
BA 110	AIR	CREIL	60
District de transit aérien de Paris		DUGNY LE BOURGET	93
CIRFA (IA)		AMIENS	80
STATION HERTZIENNE		MEAUX-CHAMBRY	77
EAC ROISSY CDG		ROISSY CDG	93
DMD	IA	BEAUVAIS	60
Unité Française de Vérification		CREIL	60
Établissement Géographique Interarmées		CREIL	60
Direction du Renseignement Militaire		CREIL	60
Établissement Interarmées des Systèmes d'Observation par Satellites		CREIL	60
État-Major Interarmées de Force et d'Entraînement		CREIL	60
DET. PSD	DPSD	CREIL	60
Dépôt des essences air (DEA)	SEA	CREIL	60
CIRISI	DIRISI	CREIL	60
Centre médical en BdDe	SSA	CREIL	60
Antenne locale de reconversion	SGA	CREIL	60
Échelon social de Creil		CREIL	60
SLI		CREIL	60

Nota. La prise en compte du soutien du CIRFA ne sera assurée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une fois son regroupement effectué. Seul le soutien de la composante Air du CIRFA est assuré au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

ANNEXE V.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE CLERMONT FERRAND.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 2.

2. Armée « référente » : Terre.

3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPERIMENTALE DE CLERMONT FERRAND.**

4. Implantations géographiques : Clermont Ferrand avec antennes à Aulnat, Issoire, Moulins.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBdDe DE CLERMONT FERRAND.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de Clermont Ferrand assure les prestations suivantes :

- gîte d'étape ;
- gardiennage du terrain de manœuvre de Bourg Lastic ;
- cynotechnique.

Il n'assure en revanche pas les prestations suivantes :

- courrier ;
- entreposage et distribution de munitions et armement petit calibre ;
- distribution du carburant terrestre.

En matière de communication, la DICOd a proposé d'expérimenter la mise à disposition d'une cellule communication <sup>(1)</sup> placée auprès du ComBdDe et armée par un officier, les autres communicants étant maintenus dans les unités.



**PARTIE 3.**  
**FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP
92e régiment d'infanterie	TERRE	CLERMONT-FERRAND	63
28e régiment de transmissions (2)		ISSOIRE	63
13e base de soutien du matériel		CLERMONT-FERRAND	63
Détachement 13e BSMAT		YZEURE	03
CIRFA (IA)		CLERMONT-FERRAND	63
CIRFA		MOULINS	03
Équipe d'études techniques contrôle non destructif	AIR	CLERMONT-FERRAND	63
Cellule industrielle transall		CLERMONT-FERRAND	63
Cellule logistique air mirage alphajet		CLERMONT-FERRAND	63
AIA		AULNAT	63
STATION HERTZIENNE		JOB	63
STATION HERTZIENNE		ORCINE (CLERMONT)	63
DMD du Puy de Dôme	IA	CLERMONT-FERRAND	63
PSD 63			
Centre médical en BdDe et ses antennes médicales	SSA	CLERMONT-FERRAND, ISSOIRE, MONTLUÇON,	63
Dépôt des essences (DE)	SEA	AULNAT	63
EAI Hôtel des états-majors	DIRISI	CLERMONT-FERRAND, MONTLUÇON, ISSOIRE	63
28e régiment de transmissions/UE TEI			
Antenne CIRISI		CLERMONT-FERRAND	63
Antenne CIRISI		PIERRE SUR HAUTE	63
Échelon local du service national Clermont Ferrand	SGA	CLERMONT-FERRAND	63
Échelon social de Clermont-Ferrand		CLERMONT-FERRAND	63
Échelon social de l'AIA		AULNAT	63
Échelon social de Varennes/Allier		VARENNES SUR ALLIER	03
Échelon social d'Issoire		ISSOIRE	63
Antenne locale de reconversion		CLERMONT-FERRAND	63
SLI - Détachement spécial du Génie		CLERMONT-FERRAND	63

(1) Communication sur les sujets nationaux de défense vers les médias régionaux.

(16) De manière transitoire, le GSBdDe de Clermont Ferrand soutiendra sur le plan administration générale (en particulier RH) le personnel du 28e RT stationné en RTSE, c'est-à-dire composante DIRISI.

ANNEXE VI.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE D'AVORD.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 1.

2. Armée « référente » : Air.

3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE D'AVORD.**

4. Implantations géographiques : Avord.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBDDDE D'AVORD.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe d'Avord assure les prestations suivantes :

- bibliothèque administrative et technique ;
- confection (bourelrier, maîtres tailleurs, métalliers...)
- maîtrise de l'énergie ;
- métrologie électronique.

NOTA : Dans une optique d'optimisation de l'emploi des ressources humaines consacrées à la maintenance de l'infrastructure, la constitution d'une entité infrastructure unique sera expérimentée, par regroupement des moyens AIR et SID, sur la base d'Avord.

PARTIE 3.  
**FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATIONS	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP
Base aérienne 702	AIR	AVORD	18
Brigade Motocycliste		AVORD	18
Compagnie opérationnelle du génie - 25e RGA		AVORD	18
Entrepôt de l'EAA 605		AVORD	18
SLI	SGA	AVORD	18
Échelon social d'Avord		AVORD	18
Antenne locale de reconversion		AVORD	18
Dépôt des essences air (DEA)	SEA	AVORD	18
Centre médical en BdDe	SSA	AVORD	18
CIRISI	DIRISI	AVORD	18
Antenne PSD	DPSD	AVORD	18

ANNEXE VII  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE LA VALBONNE.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 2.

2. Armée « référente » : Terre.

3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE LA VALBONNE.**

4. Implantations géographiques : Béligneux-la Valbonne.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBdDe DE LA VALBONNE.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de La Valbonne assure les prestations suivantes :

- gîte d'étape ;
- entretien du camp et suivi de son classement en NATURA 2000 ;
- cynotechnique ;
- plate-forme de groupage-dégroupage (PFGD).

Il n'assure en revanche pas les prestations suivantes :

- courrier ;
- entreposage et distribution de munitions et armement petit calibre ;
- distribution du carburant terrestre.

Pour la BdDe de La Valbonne qui ne dispose pas en propre d'un communicant, un protocole autorise le ComBdDe à préempter les moyens des unités pour la communication relevant de son autorité.

**PARTIE 3.**  
**FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP
68e Régiment d'Artillerie d'Afrique	TERRE	BELIGNEUX	01
3e Régiment Médical		BELIGNEUX	01
Détachement ELT (CIEC)		BELIGNEUX	01
Détachement 7e RMA (selon les modalités en vigueur jusqu'à transfert estimé en 2011)		BELIGNEUX	01
Peloton cynotechnique RTSE		BELIGNEUX	01
CIRFA		BOURG EN BRESSE	01
SLI		SSA	BELIGNEUX
Échelon social de la Valbonne	BELIGNEUX		01
Antenne locale de reconversion	BELIGNEUX		01
Centre médical en BdDe	SSA	BELIGNEUX	01
Antenne	DIRISI	AMBERIEUX	01

ANNEXE VIII.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE RENNES.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 2.

2. Armée « référente » : Terre.

3. Clair libellé de la formation : **16<sup>e</sup> GROUPE D'ARTILLERIE - GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE RENNES.**

4. Implantations géographiques : Saint Jacques de la Lande avec antennes sur Rennes, Saint Aubin du Cormier (11<sup>e</sup> RAMa), Cesson-Sévigné (ESAT) et Bruz (2<sup>e</sup> RMAT, CELAR).

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DELIVRÉS PAR LE GSBDE DE RENNES.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de Rennes assure les prestations suivantes :

- gîte d'étape ;
- entretien du camp (hors champ de tir de La Lande Doué) ;
- plate-forme de groupage-dégroupage (PFGD) ;

Il n'assure en revanche pas les prestations suivantes :

- courrier ;
- gardiennage - filtrage des 2<sup>e</sup> RMAT, 11<sup>e</sup> RAMa, ESAT, CELAR (externalisé) ;
- gestion des installations sportives ESAT, 11<sup>e</sup> RAMa, 2<sup>e</sup> RMAT, CELAR ;
- entreposage et distribution de munitions et armement petit calibre.

En matière de communication, la DICOd a proposé d'expérimenter le regroupement de tous les communicants au sein de la cellule communication du ComBdDe de Rennes.

**PARTIE 3.**  
**FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP	
Echelon régional du 16e Groupe d'artillerie (Musique - EAAT - Peloton cyno RTNO)	TERRE	ST JACQUES	35	
11e RAMa		ST AUBIN DU CORMIER	35	
2e RMA		BRUZ	35	
ESAT		CESSON	35	
EM RT-NO		RENNES	35	
GSLCAT (selon les modalités en vigueur)		ST JACQUES	35	
Détachement 1er GLCAT (selon les modalités en vigueur)		ST JACQUES	35	
DIRCAT (selon les modalités en vigueur)		RENNES	35	
CTAC (selon les modalités en vigueur)		RENNES	35	
DIRMAT (selon les modalités en vigueur)		RENNES	35	
GRS		ST JACQUES	35	
CIRFA		ST BRIEUC	35	
CIRFA		LAVAL		
CSO		ST JACQUES	35	
Cellule d'analyse de lutte informatique (8e RT)		BRUZ	35	
CIMD		IA	BRUZ	35
EMIAZD			RENNES	35
DMD 35	RENNES		35	
DMD 22	ST BRIEUC		22	
CIRISI	DIRISI	RENNES	35	
GSTEI		RENNES	35	
Détachement 7/42e RT		ST JACQUES	35	
Détachement de liaison du SEA (DL SEA)	SEA	RENNES	35	
Centre médical en BdDe et ses antennes médicales	SSA	RENNES ST AUBIN DU CORMIER ST JACQUES	35	
Secteur vétérinaire interarmées		RENNES	35	
Centre de médecine de prévention		RENNES	35	
Direction régionale d'action sociale en RTNO		SGA	RENNES	35
District social de Rennes	RENNES		35	
Échelon social de Rennes	RENNES		35	
Échelon social de Cesson-Sévigné	CESSON		35	
Échelon social de la Lande d'Ouéé	ST AUBIN DU CORMIER		35	
Échelon social de Bruz	BRUZ		35	
Échelon social de Bruz (DGA)	BRUZ		35	
BSN	RENNES		35	
DIRSN (ou établissement régional du SN)	RENNES		35	
Pôle intermédiaire de reconversion (CIR + BARC)	RENNES		35	
CAEC	RENNES		35	

DIRGENI + SLI		RENNES	35
Antenne locale de reconversion		RENNES	35
DSPRS (selon les modalités en vigueur)		RENNES	35
CELAR	DGA	BRUZ	35
Service qualité		RENNES	35
BPA + BAI	AIR	ST JACQUES	35
CIRFA (IA)		RENNES	35
PSD	DPSD	RENNES	35
Détachement DRM	DRM	BRUZ	35

ANNEXE IX.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE VALENCE.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 1.
2. Armée « référente » : Terre.
3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE VALENCE.**
4. Implantations géographiques : Valence avec antenne à Chabeuil et Malissard.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBdDE DE VALENCE.**

Contrairement aux soutiens AGSC décrits dans l'annexe I, le GSBdDe de Valence n'assure pas les prestations suivantes, mutualisées au niveau du 1<sup>o</sup> régiment de spahis :

- la comptabilité des matériels communs ;
- la formation non spécifique ;
- la maintenance des matériels communs ;
- la gestion des champs / stands de tir ;
- la gestion des installations sportives ;
- le gardiennage filtrage (hors dépôt de munitions BILLARD).



**PARTIE 3.  
FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP
1er Régiment de Spahis	TERRE	VALENCE	26
Groupement Aéromobile de la Section Technique de l'Armée de Terre		CHABEUIL	26
CIRFA		VALENCE	26
Dépôt de munitions BILLARD - 4e RMAT		BEAUMONT-LES-VALENCE	26
Section de réparation mobilité - 4e RMAT (selon les modalités en vigueur)		VALENCE	26
Centre médical en BdDe et son antenne médicale	SSA	VALENCE	26
		CHABEUIL	
Antenne locale de reconversion	SGA	VALENCE	26
Échelon social de Valence		VALENCE	26
SLI		VALENCE	26
DMD 26	IA	VALENCE	26
DMD 07		PRIVAS	07

ANNEXE X.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE BREST.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 3.

2. Armée « référente » : Marine.

3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE BREST.**

4. Implantations géographiques : portion centrale à Brest avec huit antennes :

1. escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE) ;

2. base navale de Brest (BN BREST) ;

3. centre d'instruction naval de Brest (CIN BREST) ;

4. base d'aéronautique navale (BAN) de Landivisiau ;

5. base d'aéronautique navale (BAN) de Lanvéoc ;

6. groupe des écoles du Poulmic ;

7. base opérationnelle de l'île longue ;

8. site de Loperhet.

5. COMMANDEMENT.

Le ComGSBdDe est également directeur du commissariat de la marine à Brest et adjoint soutien finances de CECLANT.

PARTIE 2.  
**RÉGIES DU GSBDDDE DE BREST.**

Le GSBdDe de BREST dispose de trois régies chargées de payer les dépenses de fonctionnement courant imputées sur les crédits du BOP des BdDe :

- la régie du service « administration - finances » chargée des paiements courants des services de soutien ;

- deux régies implantées au sein de l'école navale et du groupe des écoles du Poulmic (EN/GEP) et du centre d'instruction naval (CIN) de Brest, pour les paiements courants de ces deux formations ne disposant pas d'ATAF.

En fonction de l'évolution de paramètres locaux, les régies des écoles sont susceptibles de devenir des sous régies rattachées à la régie du service « administration finances » du GSBdDe.

### PARTIE 3. **SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBdDe DE BREST.**

Outre les soutiens AGSC listés en annexe I, le GSBdDe de BREST assure la prestation suivante :

- blanchissage des articles et effets dont l'État doit assurer l'entretien ;

Il n'assure en revanche pas les prestations suivantes :

- les loisirs (assurés par des EPA qui ne relèvent pas du GSBdDe) ;
- l'administration des déplacements (centralisée au niveau national) ;
- le gardiennage - filtrage (hormis le passage des contrats correspondants) ;
- l'instruction non spécifique ;
- la gestion des champs/stands de tir des écoles ;
- la gestion des installations sportives des écoles ;
- l'entreposage et la distribution des munitions et de l'armement petit calibre ;
- la reprographie ;
- la sécurité (laissez-passer-habilitations).

De plus, le ComBdDe ne dispose pas des cellules d'aide au commandement suivantes :

- la coordination de la prévention des risques (assurée au niveau intermédiaire par l'arrondissement maritime) ;
- la communication locale (assurée au niveau intermédiaire CECLANT) ;
- les services ASA et cultes (assurés au niveau intermédiaire CECLANT) ;
- le conseil juridique au commandement (assuré au niveau intermédiaire).

### PARTIE 4. **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.**

#### CHAPITRE IER. **SERVICE DE SOUTIEN LOGISTIQUE.**

Adossé au lancement de la réforme à la structure du service du matériel du commissariat de la marine de Brest (SERMACOM) et du service auto-engins de la base navale de Brest (SAE), le service logistique fonctionne, en l'attente de ses propres textes d'organisation, sur la base des ordres permanents et particuliers en vigueur au 31 décembre 2008 au sein de ces deux organismes.

## CHAPITRE II. SERVICE DE SOUTIEN ALIMENTAIRE.

Le service de soutien alimentaire du GSBdDe assure la restauration des formations et organismes de la BdDe de Brest. Il reprend, à l'exception de la préparation des vivres opérationnels et des missions de soutien hors périmètre GSBdDe, l'ensemble des missions dévolues au service vivres restauration (SVR) de Brest et aux restaurants compris dans les antennes.

### *Section 2.1*

Le SVR Brest constitue le noyau principal du service restauration du GSBdDe. Le fonctionnement du service reste identique à celui du service vivres restauration tel qu'il est défini dans les ordres permanents et particuliers en vigueur au 31 décembre 2008. Le ComGSBdDe s'appuie sur ce service pour exercer la tutelle « métier » des différentes structures de restauration des antennes.

### *Section 2.2*

Le fonctionnement des centres de restauration des antennes GSBdDe reste identique à celui en vigueur au 31 décembre 2008 dans les formations dont ils relevaient à cette date pour les opérations suivantes :

- approvisionnement des denrées ; établissement et confection des menus ;
- organisation de la distribution ;
- gestion financière, comptabilité.

À titre transitoire, pour toute la durée de l'expérimentation, les missions et le rôle du service VIVRES RESTAURATION (SVR) du GSBdDe vis à vis des antennes s'inscrivent dans le périmètre d'expertise « métiers de la restauration ».

Les principaux domaines concernés sont :

- la mise en œuvre d'un schéma directeur de la restauration au sein de la BdDe ;
- le respect d'un guide des bonnes pratiques des centres de restauration ;
- la satisfaction des clients ; le suivi des coûts.

### *Section 2.3*

Le service restauration veillera au respect des directives données dans chacun des domaines par tous les moyens appropriés (indicateurs, engagement de service...). À titre transitoire les directives en vigueur dans la marine seront maintenues, et, en l'absence de directives pour les antennes non marine, reprises ou adaptées au fonctionnement qui leur est propre.

**PARTIE 5.**  
**FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/SERVICE	COMMUNE	DEP
Alerte SNLE	MARINE	BREST	29
Ateliers militaires de la Flotte (AMF Brest)		BREST	29
Base navale (BN BREST)		BREST	29
Autorité organique ALFAN - Bâtiments de surface		BREST	29
BELLE POULE- ETOILE- MUTIN		BREST	29
BREST GARNISON EPA		BREST	29
BREST GARNISON HORS EPA		BREST	29
CIRFA (IA)		BREST	29
CCMAR		BREST	29
Centre d'instruction naval (CIN BREST)		BREST	29
Centre opérationnel météo océanographique de Brest (COMETOC)		BREST	29
CFPES BREST		BREST	29
COM BREST		BREST	29
Commission d'études pratiques pollution CEPPOL		BREST	29
Compagnie des marins pompiers de Brest (MARPOMP BREST)		BREST	29
CRMAR		BREST	29
Direction du commissariat de la marine (DCM BREST)		BREST	29
ENSM BREST		BREST	29
ESNLE		BREST	29
État-major commandement en chef pour l'Atlantique (EM CECLANT)		BREST	29
État-major de la force océanique stratégique (EM ALFOST)		BREST	29
État-major de la force d'action navale à Brest (EM ALFAN BREST)		BREST	29
FOSIT BREST dont (CPAR)		BREST	29
GFM BREST		BREST	29
Groupe de plongeur démineur de l'Atlantique (GPD ATLANT)		BREST	29
MARMOB BREST		BREST	29
MUSIQUE BREST		BREST	29
Section permanente évaluation psychologique BREST SPEP		BREST	29
SSF BREST MCO		BREST	29
SSF BREST PYRO)		BREST	29
CIFUSIL ILE LONGUE		CROZON	29
ILE LONGUE		CROZON	29
MARPOMP ILE LONGUE		CROZON	29
Sous marins		CROZON	29
11F-12F-12F DETCEPA-17F-57S		LANDIVISIAU	29
Base de l'aéronautique navale de Landivisiau		LANDIVISIAU	29
CEIPM		LANDIVISIAU	29
Base de l'aéronautique navale de Lanvéoc		LANVEOC	29
CESSAN		LANVEOC	29

École des officiers du commissariat de la marine (EOCM)		LANVEOC	29
École d'initiation au pilotage (EIP 50S)		LANVEOC	29
École navale et Groupe écoles du Poulmic (EN/ GEP)		LANVEOC	29
Escadrilles et flottilles BAN Lanvéoc (22S JEANNE ARC-34F DGS- 34F LTT- 34F LMP- 34F PMG- 34F TVL- 35F SP LANVEOC- 32F-22S LANVEOC- 34F LANVEOC)		LANVEOC	29
Sémaphore du Portzic		BREST	29
Sémaphore de Brignogan		BRIGNOGAN PLAGES	29
Sémaphore du Toulinguet		CAMARET SUR MER	29
Sémaphore CAP DE LA CHEVRE		CROZON	29
Sémaphore de Beg-Meil		FOUESNANT	29
Sémaphore de Batz		ILE DE BATZ	29
Sémaphore de Bréhat		ILE DE BREHAT	29
Sémaphore du Cross Corsen		ILE D'OUESSANT	29
Sémaphore du Stiff		ILE D'OUESSANT	29
Sémaphore de Penmarc'h		PENMARC'H	29
Sémaphore de Ploumanac'h		PERROS GUIRREC	29
Sémaphore de la pointe du Raz		PLOGOFF	29
Sémaphore de Saint-Mathieu		PLOUGONVELIN	29
Sémaphore de Saint-Cast		SAINT-CAST LE GUILDO	29
Sémaphore de Saint-Quay		SAINT-QUAY PORTRIEUX	29
Gendarmerie maritime postes CIN Brest, Brigade CAFARELLI, PSIR	COMGENDMAR	BREST	29
Commandement gendarmerie maritime		BREST	29
Gendarmerie maritime de l'arrondissement, BAN LANVEOC, BAN LANDI, Vedettes		BREST LANDIVISIAU LANVEOC	29
Gendarmerie maritime Ile Longue		CROZON	29
Patrouilleur		ST MALO	29
CENTAC LANDIVISIAU selon les modalités en vigueur	TERRE	LANDIVISIAU	29
CIRFA selon les modalités en vigueur		SAINT-BRIEUC	29
CIRFA selon les modalités en vigueur		QUIMPER	29
Centre militaire de coordination et de contrôle	AIR	BREST	29
Élément air auprès flottille 17 F		LANDIVISIAU	29
Dépôt des essences de la Base aéronautique de Lanvéoc (DEAN LANVEOC)	SEA	LANDIVISIAU	29
Dépôt des essences de la Base aéronautique de Landivisiau (DEAN LANDIVISIAU)		LANVEOC	29
Direction des systèmes d'information de Brest	DIRISI	BREST	29
Direction régionale du service de santé des Armées (DRSSA)	SSA	BREST	29
Pharmacie magasin du port (PMP)		BREST	29
Hôpital d'instruction des Armées Clermont-Tonnerre		BREST	29
Centre médical de prévention (CMPr)		BREST	29
Secteur vétérinaire interarmées		BREST	29
Centre médical en BdDe et ses antennes médicales		BREST Base navale, BREST CIN, LANDIVISIAU, LANVEOC,	29

		CHATEAULIN	
Direction régionale du service d'infrastructure de la défense (SID)	SGA	BREST	29
SHD (DMPA)		BREST	29
CSN (DSN)		BREST	29
DIRASA BREST (DRH-MD)		BREST	29
Échelon social de Lanvéoc		LANVEOC	29
Échelon social de Landivisiau		LANDIVISIAU	29
Échelon social de l'HIA		BREST	29
Antenne locale de reconversion		BREST	29
DMD	IA	QUIMPER	29
BREST PSD	MINDEF	BREST	29
CROZON PSD		LANVEOC	29

ANNEXE XI.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE D'AUBAGNE.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 2.

2. Armée « référente » : Terre.

3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE D'AUBAGNE.**

4. Implantations géographiques : Aubagne avec antennes à Orange (1<sup>er</sup> REC), Laudun (1<sup>er</sup> REG).

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBDDDE D'AUBAGNE.**

Contrairement aux soutiens AGSC décrits dans l'annexe I, le GSBdDe d'AUBAGNE n'assure pas les prestations suivantes :

- correspondant opérationnel local - COL (non réalisé) (1) ;
- distribution du carburant terrestre ;
- service général (au sens Légion: gardes punis, police militaire) ;
- gardiennage - filtrage ;
- soutien des organisations syndicales (pas de syndicats) ;
- gestion des champs/stands de tir ;
- gestion des installations sportives ;
- entreposage et distribution des munitions et armement petit calibre ;
- reprographie.

De plus, le ComBdDe ne dispose pas des cellules d'aide au commandement suivantes, décrites au niveau du COMLE :

- communication locale ;
- pilotage.



**PARTIE 3.**  
**FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE	DEP	
État-major COMLE	TERRE	AUBAGNE	13	
1er Régiment étranger (soutien Légion étrangère, 1er RE passagers)		AUBAGNE	13	
1er Régiment étranger de génie		LAUDUN	30	
1er Régiment étranger de cavalerie		ORANGE	84	
CIRFA		AVIGNON	84	
GRLE / PILE zone Sud		AUBAGNE	13	
25e RGA (selon les modalités en vigueur) (2)		ISTRES	13	
Détachement du 4e RMAT		LAUDUN	30	
Centre médical en BdDe		SSA	AUBAGNE	13
Antenne centre médical en BdDe			LAUDUN	30
Antenne centre médical en BdDe	ORANGE		84	
SLI	SGA	LAUDUN	30	
SLI		AUBAGNE	13	
Échelon social d'Aubagne		AUBAGNE	13	
Échelon social de Laudun		LAUDUN	30	
Échelon social d'Orange		ORANGE	84	
Antenne locale de reconversion		AUBAGNE	13	
DMD 48 (selon les modalités en vigueur)		IA	MENDE	48
DMD 84 (selon les modalités en vigueur)	AVIGNON		84	

---

(1) Au cas où cette fonction pourrait être réalisée, le GSBdDe d'Aubagne prendrait à son compte la prestation.

(2) Le compte du cercle du 1e REG est utilisé comme support des allocations du fond non ministériel d'entraide versé par la RT au CDC et aux présidents de catégorie du 25e RGA. Le 1e REG assure également la réalisation des ordres de mission à vocation terre.

ANNEXE XII.  
**BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE DJIBOUTI.**

PARTIE 1.  
**CARACTÉRISTIQUES ORGANIQUES.**

1. Typologie : 4.
2. Armée « référente » : Air.
3. Clair libellé de la formation : **GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE EXPÉRIMENTALE DE DJIBOUTI.**
4. Implantations géographiques : Djibouti avec antennes à Ouea et Arta.

PARTIE 2.  
**SOUTIENS AGSC DÉLIVRÉS PAR LE GSBDE DE DJIBOUTI.**

Contrairement aux soutiens AGSC décrits dans l'annexe I, le GSBdDe de DJIBOUTI assure les prestations suivantes :

- fonction contentieux ;
- transport transit
- maintenance des matériels communs hors commissariat ;
- exploitation de la centrale électrique.

Il n'assure pas en revanche les prestations suivantes :

- correspondant opérationnel local - COL (non réalisé) ;
- gestion des champs/stands de tir ;
- gestion des installations sportives ;
- entreposage et distribution des munitions et armements petit calibre.

En matière de communication, la DICoD a proposé d'expérimenter le regroupement de tous les communicants au sein de la cellule communication du ComBdDe des FFDj.

**PARTIE 3.  
FORMATIONS ET ORGANISMES SOUTENUS.**

FORMATION	ARMÉE/ SERVICE	COMMUNE
EMIA	IA	DJIBOUTI
DAT	IA (DRM)	DJIBOUTI
Base aérienne 188	AIR	DJIBOUTI
13e DBLE	TERRE	DJIBOUTI-OUEA-ARTA
5e RIAOM		DJIBOUTI
BASE NAVALE	MER	DJIBOUTI-ARTA
DIRISI	IA (DIRISI)	DJIBOUTI
District social interarmées de Djibouti	SGA	DJIBOUTI
DID		DJIBOUTI
DIASS	SSA	DJIBOUTI
Centre médical en BdDe composé de six antennes médicales		DJIBOUTI-ARTA
GMC Bouffard		DJIBOUTI
PPSD	DPSD	DJIBOUTI
Détachement de liaison (DL SEA) Dépôt des essences (DE)	SEA	DJIBOUTI
PREVOTE	GENDARMERIE	DJIBOUTI